

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1754

27 août 2010

SOMMAIRE

ADC International	84165	Kent Inter Holding S.A.	84179
A.F.E. S.A.	84164	KPI Investment Property 55 S.à.r.l.	84162
Agilis Engineering S.A.	84165	Lindau Investments S.A.	84161
AIM S.à r.l.	84165	LIPP Holdco 1 S.à r.l.	84159
Albi Finance S.A.	84164	Lipp S.à r.l.	84160
Alocate S.A.	84171	Marigest Holding S.A.	84160
Amperja S.A.	84171	Methis Consulting S.A.	84188
AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Of- fice	84171	New Forest S. à r.l.	84160
Architecture Systems & Consulting S.A.	84164	Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l.	84181
Art Deluxe Holding S.à r.l.	84172	NPE Holland S.à r.l.	84161
Atelier d'Architecture M. Vander Linden.Lux S.à.r.l.	84173	Resources and Infrastructure Develop- ment Management S.à r.l.	84160
Carp Investment S.A.	84181	Resources and Infrastructure Develop- ment S.C.A.	84161
E.M.V.	84173	Ruysdael Global Investment S.A.	84163
EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l.	84183	SAMUEL'S FINANCE (Luxembourg) S.A.	84176
Eurofins Agrosociences LUX	84158	Schwewi Mondorf S.A.	84161
Eurofund Investments La Villa S.à r.l.	84174	Schwewi S.A.	84162
Financière William's S.à r.l.	84158	Sculptor Investments S.à r.l.	84162
Fondation Luxembourg School of Finance	84146	Seven Oaks Capital S.à r.l.	84174
GAA Lux S.à.r.l.	84159	Sofidel	84172
GAEN Lux S.à r.l.	84159	Strauss Sàrl	84163
General Electric Services Luxembourg S.à r.l.	84149	Teixeira Ferraz S.à r.l.	84189
GGIE Lux S.à r.l.	84159	The Massive Luxco S.A.	84163
GGI Lux S.à r.l.	84159	Triangle S.A.	84164
Grove Holdings 1	84185	TST Investment Holding S.A.	84164
Hector Sicav	84174	Tyson International Holding S.C.A.	84163
Iceo Parallel	84158	VIASIMO S.à.r.l.	84171
Innisfree ISF S.à r.l.	84177	Voltaire Investissements S.A.	84192
Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l.	84192	Wesermo S.A.	84158
Kalmus Financière S.A.	84192	World Helicopters S.à r.l.	84165

Fondation Luxembourg School of Finance, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg G 166.

Comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 et Rapport du réviseur d'entreprises

Table des matières

Rapport du Réviseur d'Entreprises	2-3
Bilan	4
Compte de profits et pertes	5
Notes	6-7

Aux Conseil d'Administration de la
Fondation Luxembourg School of Finance
Fondation
59, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément au mandat reçu, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Luxembourg School of Finance, comprenant le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Luxembourg School of Finance au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Bertrange, le 16 juin 2010.

CLERC

Réviseur d'entreprises agréé

Jacques Peffer

Bilan au 31 décembre 2009 (en Euros)

	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF		
ACTIF CIRCULANT		
Créances		
dont la durée est inférieure ou égale à un an	0,00	1 319,13
Avoirs en banques	1 439 292,59	1 533 017,71
TOTAL DE L'ACTIF	1 439 292,59	1 534 336,84
PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
FONDS PROPRES		
Dotations initiales (Note 3)	465 471,45	465 471,45
Excédents reportés	996 761,19	504 830,70
Déficit / excédent de l'exercice	(34 244,80)	491 930,49
	1 427 987,84	1 462 232,64
DETTES (Note 4)		
dont la durée est inférieure ou égale à un an	11 304,75	72 104,20
TOTAL DU PASSIF	1 439 292,59	1 534 336,84

Comptes de profits et Pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 (en Euros)

	1/1/2009	1/1/2008
CHARGES	-31/12/2009	-31/12/2008
Autres charges externes (Note 5)	52 845,70	72 104,20
Intérêts et charges assimilées	40,00	30,50
Autres intérêts et charges		
Excédent de l'exercice	0,00	491 930,49
TOTAL DES CHARGES	52 885,70	564 065,19
PRODUITS	1/1/2009	1/1/2008
Dons, legs et subsides (Note 6)	5 000,00	5 000,00
Autres intérêts et produits assimilés	13 640,90	61 825,19
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits exceptionnels	0,00	2 240,00
Déficit de l'exercice	34 244,80	0,00
TOTAL DES PRODUITS	52 885,70	564 065,19

L'anne ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels.

Annexe
31 Décembre 2009

1. Généralités. La Fondation Luxembourg School of Finance ("La Fondation") a été constituée par arrêté grand-ducal en date du 13 octobre 2006 sous la forme d'un établissement d'utilité publique. Le siège de la Fondation est établi à Luxembourg. La Fondation est inscrite au Registre de Commerce sous le numéro G166.

La Fondation a pour objet de soutenir et de promouvoir l'institut de formation universitaire et de recherche dénommé "Luxembourg School of Finance" faisant partie de la Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université du Luxembourg. La Fondation contribuera notamment à élargir l'offre en formation, à financer des bourses d'études et à stimuler les activités de recherche. La Fondation peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre de chaque année.

2. Méthodes comptables.

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux pratiques comptables généralement admises.

2.2 Evaluation des créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur spécifiques pour les créances douteuses ou irrécupérables sont constituées et déduites des créances.

2.3 Evaluation des dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale de règlement addition faite des intérêts courus au jour de la clôture de l'exercice.

2.4 Bases de conversion des éléments exprimés en monnaie étrangère

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions effectuées dans une devise autre que l'euro sont converties au cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Tous les gains ou pertes de change résultant de cette évaluation sont inscrits dans le compte de profits et pertes de l'exercice.

2.5 Dons, legs et subsides

La Fondation peut accepter des dons, legs et subsides dans les conditions par les articles 16 et 36 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Les dons, legs et subsides faits à la Fondation sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes en date de leur réception. Les dons, legs et subsides faits en faveur de la Fondation supérieurs à EUR 30 000 ne sont comptabilisés en produits et en créances qu'à la date de réception des fonds et obtention de l'arrêté grand-ducal.

3. Dotation initiale. La dotation initiale de EUR 465 471 correspond à l'apport initial du fondateur.

4. Dettes. Il s'agit principalement des frais avancés par l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg asbl.

5. Autres charges externes. Les autres charges externes se composent de:

	2009 EUR	2008 EUR
Attribution de bourse d'études	44 000,00	55 000,00
Frais de fonctionnement	8 845,70	17 104,20
	<u>52 845,70</u>	<u>72 104,20</u>

6. Dons, Legs et Subsides. Ce poste correspond pour l'exercice 2009 à un don de EUR 5 000 de la part d'une banque allemande.

Budget 2010

FONDATION LUXEMBOURG SCHOOL OF FINANCE	Budget 2008	Comptes 2008	Budget 2009	Comptes 2009	Budget 2010
PRODUITS					
Dons, legs et subsides	500'000	500'000	0	5'000	0
Produits exceptionnels	0	2'240	0	0	0
Intérêts	20'000	20'171	6'000	5'280	4'500
Intérêts "Sal. Oppenheim jr. & Cie."	40'000	41'654	12'000	8'361	6'000
TOTAL PRODUITS	<u>560'000</u>	<u>564'065</u>	<u>18'000</u>	<u>18'641</u>	<u>10'500</u>
CHARGES					
Frais d'administration	5'000	5'075	5'500	5'500	5'500
Participation au coût poste d'un professeur	0	0	0	0	12'500
Réviser 2006-2007	0	9384	0	0	0
Réviser 2008-2009	0	2'645	3'000	2 875	3'000
Bourses d'études	80'000	55'000	0		0
Subv. Sal. Oppenheim bourses d'études	0	0	30'000	14'000	30'000
Bourses d'études comptes généraux	0	0	30'000	30'000	30'000
Divers	0	31	1'000	511	1'000
TOTAL CHARGES	<u>85'000</u>	<u>72'135</u>	<u>69'500</u>	<u>52'886</u>	<u>82'000</u>
RESULTAT	<u>475'000</u>	<u>491'930</u>	<u>-51'500</u>	<u>-34'245</u>	<u>-71'500</u>
Résultat reporté		1'462'233		1'427'988	

Jean-Jacques ROMMES / Lucien THIEL
Trésorier / Président

Référence de publication: 2010088612/156.

(100098954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.825,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 62.661 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on December 18, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the Mémorial) number 270 of April 23, 1998 (the Articles).

THERE APPEARED:

1. General Electric Services (Bermuda) Ltd., a limited liability company organised and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, here acting in its capacity as managing general partner of GENERAL ELECTRIC FINANCING CV, a limited partnership established under the laws of the Netherlands, having its registered seat in Amsterdam, The Netherlands here represented by Me Alessia Rossi, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on June 3, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that fourteen thousand seven hundred ninety-three (14,793) shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Full restatement of the Articles of the Company.

The sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolves to fully restate the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at three hundred sixty-nine thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 369,825.-), represented by fourteen thousand seven hundred ninety-three (14,793) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken

by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one

(1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one

(1) Class A manager and one (1) Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers

and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.661 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (le Mémorial) numéro 270 du 23 avril 1998 (les Statuts).

A COMPARU:

1. General Electric Services (Bermuda) Ltd., une société existant sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, agissant en sa capacité de managing general partner de GENERAL ELECTRIC FINANCING CV, une société établie sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas.

ici représentée par Me Alessia Rossi, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que quatorze mille sept cent quatre-vingt-treize (14.793) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Refonte complète des Statuts de la Société.

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique de la Société décide de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trois cent soixante-neuf mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 369.825), représenté par quatorze mille sept cent quatre-vingt-treize (14.793) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant de Classe A et (1) gérant de Classe B (dans chaque cas soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait du présent acte s'élève environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. Rossi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2010. LAC/2010/26134. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010088664/498.

(100098862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Iceo Parallel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087227/9.

(100097613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Wesermo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 32.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010087510/11.

(100097620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Financière William's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 97.597.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088060/11.

(100097615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Eurofins Agrosociences LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.408.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 28 décembre 2009

L'associé unique prend acte de la démission du gérant Monsieur Xavier Huerre, demeurant professionnellement au 455, Chaussée de Malines, B- 1950 Kraineem (Belgique).

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée illimitée, en remplacement du gérant démissionnaire, Monsieur Nikolaus Kügler, demeurant professionnellement au 455, Chaussée de Malines, B- 1950 Kraineem (Belgique). Un pouvoir de signature conjointe obligatoire avec un autre gérant lui est accordé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010089392/17.

(100097514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

GAA Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088077/11.

(100097611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

GAEN Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088079/11.

(100097608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

GGI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088086/11.

(100097605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

GGIE Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088087/11.

(100097603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

LIPP Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088178/10.

(100097614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Lipp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 147.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088179/10.

(100097606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Marigest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 36.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088205/10.

(100097610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

New Forest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3897 Foetz, 31, rue Jean-Pierre Bicheler.
R.C.S. Luxembourg B 146.160.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 juin 2010, il a été décidé ce qui suit:

La démission de M. André Schulz, 31, rue Jean-Pierre Bicheler, L - 3897 Foetz, en qualité de gérant technique de la société, a été acceptée avec effet immédiat.

La démission de M. Roland Stehmeier, 7, Résidence Michel Rasquin, L - 4301 Esch-sur-Alzette, en qualité de gérant administratif de la société, a été acceptée avec effet immédiat.

Nomination de M. Roland Stehmeier, 7, Résidence Michel Rasquin, L - 4301 Esch-sur-Alzette, en qualité de gérant technique de la société, pour une durée indéterminée.

Nomination de Mme Josée Nicole Brucher, 31, rue Jean-Pierre Bicheler, L - 3897 Foetz, en qualité de gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2010.

NEW FOREST SARL

Signature

Référence de publication: 2010088231/20.

(100097574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Resources and Infrastructure Development Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Resources and Infrastructure Development Management S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010088278/14.

(100097627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

NPE Holland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088234/10.

(100097609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Resources and Infrastructure Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.030.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour Resources and Infrastructure Development S.C.A.

Représentée par Resources and Infrastructure Development Manager S.à r.l.

Gérant commandité

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010088279/15.

(100097625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Schwewi Mondorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.168.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010088292/10.

(100097312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Lindau Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.919.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 3 mai 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010088826/19.

(100098533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Schwewi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 71.602.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010088293/10.

(100097309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Sculptor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 104.243.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31.12.07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Sculptor Investments S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant

Référence de publication: 2010088294/14.

(100097240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

KPI Investment Property 55 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 124.194.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales conclue et signée en date du 27 avril 2010 par-devant Dr. Gregor Basty, notaire à Munich (Allemagne) que:

Mr. Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950 à Mühlheim-Rhur (Allemagne), demeurant au Konsul Lieder Alle 5b, D-24226 Kiel (Allemagne) a cédé l'intégralité des 15 parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société à GRE Management GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Forsthaustraße 2, D-82031 Grünwald (Allemagne), immatriculée auprès du Amtsgericht München (Allemagne) sous le numéro HRB 173219.

Suite à ce transfert, l'actionnariat de la société est composé comme suit:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l.:	235 parts sociales
GRE Management GmbH:	15 parts sociales

Par les décisions écrites du 28 juin 2010, le gérant unique de la société a transféré le siège social de la société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

L'associé majoritaire de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 28 juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Le gérant unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 1^{er} juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088775/30.

(100098490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Strauss Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 39.381.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088299/11.

(100097307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

The Massive Luxco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.913.

Les comptes intermédiaires au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010088307/13.

(100097274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Tyson International Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 96.255.

Les comptes consolidés au 27 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088308/11.

(100097486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Ruysdael Global Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.538.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 24 juin 2010

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088986/19.

(100098539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Triangle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 42.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088313/10.

(100097616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

TST Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 34.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088314/10.

(100097594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

A.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 40.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010088372/10.

(100098591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

A.S.C. S.A., Architecture Systems & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 96.395.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02/06/2010.

Référence de publication: 2010088384/10.

(100098602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Albi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 52.094.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré de 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg à 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010088413/14.

(100098089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

ADC International, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Academie de Coiffure et d'Esthétique.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 29C, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 143.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juillet 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010088403/12.

(100098516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Agilis Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 146.306.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 21 juin 2010 à Foetz

L'Assemblée Générale de la société anonyme AGILIS ENGINEERING S.A. a pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la société H.R.T. Révision S.A., par la société THE CLOVER, ayant son siège social à Rue Haute 8 à L-4963 Clémency, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour AGILIS ENGINEERING S.A.

Référence de publication: 2010088409/13.

(100098341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

AIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 148.062.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088412/10.

(100098593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

World Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.223.110,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.127.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, Avenue J.-F. Kennedy and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B152.881 (International Helicopters), here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 14, 2010.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. International Helicopters is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of WORLD HELICOPTERS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, Avenue J.-F. Kennedy, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.127, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederranven, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations number 443 on 1st March 2006 and lastly amended further to a deed enacted by the undersigned notary on June 9, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at ten million four hundred twenty thousand four hundred sixty Euro (EUR 10,420,460.-) represented by one million forty-two thousand forty-six (1,042,046) shares in registered form, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of eight hundred and two thousand six hundred fifty Euro (EUR 802,650.-) in order to bring it from its present amount of ten million four hundred twenty thousand four hundred sixty Euro (EUR 10,420,460.-) represented by one million forty-two thousand forty-six (1,042,046) shares, having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, to eleven million two hundred twenty-three thousand one hundred and ten Euro (EUR 11,223,110.-) represented by one million one hundred and twenty-two thousand three hundred and eleven (1,122,311) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each by the issuance of eighty thousand two hundred and sixty-five (80,265) new shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each in the share capital of the Company;

2. Issuance of eighty thousand two hundred and sixty-five (80,265) new shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each in the share capital of the Company having the same rights and obligations as the one million forty-two thousand forty-six (1,042,046) existing shares;

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 1. here above;

5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

6. Tax provision in order to apply for the Special Tax Regime for mergers, divisions, partial divisions, transfers of assets and exchanges of shares.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred and two thousand six hundred fifty Euro (EUR 802,650.-) in order to bring it from its present amount of ten million four hundred twenty thousand four hundred sixty Euro (EUR 10,420,460.-) represented by one million forty-two thousand forty-six (1,042,046) shares, having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, to eleven million two hundred twenty-three thousand one hundred and ten Euro (EUR 11,223,110.-) represented by one million one hundred and twenty-two thousand three hundred and eleven (1,122,311) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each by the issuance of eighty thousand two hundred and sixty-five (80,265) new shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each in the share capital of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue eighty thousand two hundred and sixty-five (80,265) new shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each in the share capital of the Company having the same rights and obligations as the one million forty-two thousand forty-six (1,042,046) existing shares.

Third resolution

Subscription and Payment

Now appears Helibética S.L., a company duly incorporated under the laws of Spain, whose registered office is at El Campello (Alicante, Spain), Calle San Bartolomé no. 81, registered with the companies registry of Alicante under number A-78758, with Tax Identification Number B-41471145 (Helibética), here represented by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 14, 2010 which declares to subscribe to eighty thousand two hundred and sixty-five (80,265) new shares of the Company and to fully pay them up by a contribution in kind to the Company consisting of four million five hundred and ninety-seven thousand five hundred and thirty-four (4,597,534) shares numbered from 26,597,916 to 31,195,449, both included, in the share capital of Inaer Aviation Group, S.L., a Spanish company with corporate domicile in calle Villanueva, 5 -4° dr. 28001 Madrid, registered with the Mercantile Registry of Madrid under Sheet M-393405, book 22059, page 15 and holder of Spanish notarial identity no. B-84528983 (IAG) representing a 7.15% participation in the share capital of IAG (the IAG Shares).

The contribution in kind in an aggregate amount of seven million two hundred sixty-three thousand nine hundred eight Euro and twenty-four cents (EUR 7,263,908.24) is to be allocated as follows:

(i) an amount of eight hundred and two thousand six hundred and fifty Euro (EUR 802,650.-), shall be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) the remaining amount of six million four hundred and sixty-one thousand two hundred and fifty-eight Euro and twenty-four cents (EUR 6,461,258.24), shall be allocated to the share premium account of the Company.

After this contribution, Helibetica will hold a 7.15 % participation in the share capital of the Company.

It results from a certificate issued by the management of Helibética and of the Company dated June 14, 2010 (the Valuation Certificate) that, as at the date of such certificate:

1. The IAG Shares are in registered form;
2. The IAG Shares are fully paid-up and represent 7.15% of the issued share capital of IAG;
3. Helibética is solely entitled to the IAG Shares and has the power to dispose of the IAG Shares in favour of the Company;
4. The IAG Shares are pledged in favor of certain credit entities to secure certain financing facilities granted to the group of companies headed by IAG;
5. The IAG Shares are freely transferable to the Company;
6. All statutory formalities required in Spain and in Luxembourg, as the case may be, in connection with the perfection of the contribution of the IAG Shares to the Company have been duly performed, except for the notarisation of the transfer of the IAG Shares, to be completed after the contribution of these IAG Shares to the Company is effected; and
7. The IAG Shares are worth at least seven million two hundred sixty-three thousand nine hundred eight Euro and twenty-four cents (EUR 7,263,908.24), this estimation being based on the book value of the IAG Shares as per the attached balance sheet of Helibetica dated May 31, 2010. No event has occurred since the date of this balance sheet which would have an adverse material effect on such evaluation.

Such Valuation Certificate, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at eleven million two hundred twentythree thousand one hundred and ten Euro (EUR 11,223,110.-) represented by one million one hundred and twenty-two thousand three hundred and eleven (1,122,311) having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fifth resolution

The shareholders resolve to amend the shareholder’s register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder’s register of the Company.

Sixth resolution

The shareholders resolve that the present exchange of shares, whereby the Company acquires a holding in the capital of IAG in exchange for the issue to Helibetica, in exchange for its shares in IAG, of shares in the share capital of the Company, is subject to the special regime foreseen in Chapter VIII of Title VII of the Spanish Corporate Income Tax Act, which amended text was passed by Royal Decree Legislative 4/2004, of March 5, 2004 which transposes Council Directive 2009/133/EC of 19 October 2009 on the common system of taxation applicable to mergers, divisions, partial divisions, transfers of assets and exchanges of shares concerning companies of different Member States and to the transfer of the registered office of an SE or SCE between Member States.

The Company will issue the compulsory communication to the Spanish Tax Authorities once this contribution is duly registered and before three months.

To the extent of the application of this tax regime, the shareholders declare that this contribution is executed for commercial reasons and do not pursue tax advantages in Spain. These reasons are, in summary:

- a) Ensure the observance of the rights and obligations assumed by the shareholders in the contract signed with Kohlberg Kravis Roberts & Co (KKR).
- b) In relation to prior point, ensure the fulfillment of the covenants in the contracts signed by IAG (“Contrato de financiación senior” y “Contrato de financiación mezzanine”).
- c) To simplify the management of Inaer group (after the entry of KKR), centralizing the shareholders’ meetings and the place of management of the group in Luxembourg.
- d) To adapt the management of the company to the internationalization of the group (in 2010 40% of the gross income of the group have been obtained out of Spain compared to less than 3% in 2005).
- e) To facilitate the future growth of the group, specially in new countries.
- f) To facilitate the treatment of IAG as a disregarded entity for US legal purposes.
- g) To facilitate refinancing the current debt facilities of Inaer group, or even to access to new funding sources (i.e. high yield bonds, stock exchange...).
- h) To permit a global vision of the Inaer business as a multi-national group strengthening the brand “Inaer”.

i) To simplify the shareholders meeting of IAG (more legal security to KKR), strengthening Luxembourg as header of the Inaer group.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand one hundred euro (EUR 4,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 51, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152.881 (International Helicopters), ici représentée par Marieke Kernet, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. International Helicopters est l'associé unique (l'Associé Unique) de WORLD HELICOPTERS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 51, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.127, constituée par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand Duché de Luxembourg, le 21 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 443 du 1^{er} mars 2006 et modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant le 9 juin 2010, non encore oublié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix millions quatre cent vingt mille quatre cent soixante euros (EUR 10.420.460.-) représenté par un million quarante-deux mille quarante-six (1.042.046) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

III. L'ordre du jour de la réunion est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent deux mille six cent cinquante euros (EUR 802.650.-) afin de le porter de son montant actuel de dix millions quatre cent vingt mille quatre cent soixante euros (EUR 10.420.460.-) représenté par un million quarante-deux mille quarante-six (1.042.046) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, à onze millions deux cent vingt-trois mille cent-dix euros (EUR 11,223,110.-) représenté par un million cent vingt-deux mille trois cent onze (1,122,311) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, par l'émission de quatre-vingt mille deux cent soixante-cinq (80,265) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune dans le capital social de la Société;

2. Emission de quatre-vingt mille deux cent soixante-cinq (80,265) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) dans le capital social de la Société ayant les mêmes droits et obligations que les un million quarante-deux mille quarante-six (1.042.046) parts sociales existantes;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Dispositions fiscales afin de pouvoir bénéficier du Régime Fiscal Spécial concernant les fusions, scissions, scissions partielles, apports d'actifs et échanges d'actions.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent deux mille six cent cinquante euros (EUR 802.650,-) afin de le porter de son montant actuel de dix millions quatre cent vingt mille quatre cent soixante euros (EUR 10.420.460,-) représenté par un million quarante-deux mille quarante-six (1.042.046) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, à onze millions deux cent vingt-trois mille cent-dix euros (EUR 11,223,110.-) représenté par un million cent vingt-deux mille trois cent onze (1,122,311) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, par l'émission de quatre-vingt mille deux cent soixante-cinq (80,265) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre quatre-vingt mille deux cent soixante-cinq (80,265) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) dans le capital social de la Société ayant les mêmes droits et obligations que les un million quarante-deux mille quarante-six (1.042.046) parts sociales existantes.

Troisième résolution *Souscription et Libération*

Comparet alors Helibética S.L., une société constituée selon le droit espagnol, dont le siège social est à El Campello (Alicante, Spain), Calle San Bartolomé no. 81, immatriculée auprès du registre des sociétés d'Alicante sous le numéro A-78758, avec Numéro d'Identification Fiscal B-41471145 (Helibética), ici représentée par Marieke Kernet, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2010, et qui déclare déclare souscrire aux quatre-vingt mille deux cent soixante-cinq (80.265) nouvelles parts sociales de la Société et les libérer par un apport en nature à la Société consistant en quatre millions cinq cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cent trente-quatre (4.597.534) nouvelles parts sociales numérotées de 26.597.916 à 31.195.449, toutes deux incluses, dans le capital social de Inaer Aviation Group, S.L., une société espagnole ayant son siège social à calle Villanueva, 5 -4º dr. 28001 Madrid, immatriculée auprès du Registre de Commerce (Mercantile Registry) de Madrid sous le Fichier M-393405, livre 22059, page 15 et détenant l'identité notariale espagnole no. B-84528983 (IAG), représentant 7,15% du capital social d'IAG (les Actions IAG).

L'apport en nature d'un montant total de sept millions deux cent soixante-trois mille neuf cent huit euros et vingt-quatre cents (EUR 7.263.908,24) sera affecté comme suit:

(iii) un montant de huit cent deux mille six cent cinquante euros (EUR 802,650) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(iv) le montant restant de six millions quatre cent soixante-et-un mille deux cent cinquante-huit euros et vingt-quatre cents (EUR 6.461.258,24) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Après cet apport, Helibética détiendra une participation de 7,15 % dans le capital social de la Société.

Il ressort d'un certificat émis par la gérance de Helibética et de la Société daté du 14 juin 2010 (le Certificat d'Evaluation) qu'à compter de la date de ce certificat:

1. Les Actions IAG sont sous forme nominative;
2. Les Actions IAG sont entièrement libérées et représentent 7,15% du capital social émis d'IAG;
3. Helibética est la seule détentrice des Actions IAG et a le pouvoir de disposer des Actions IAG en faveur de la Société;
4. Les Actions IAG sont gagées en faveur de certains établissement de crédit afin de garantir certains arrangements financiers accordés au groupe de sociétés dont IAG est à la tête;
5. Les Actions IAG sont librement cessibles à la Société;
6. Toutes les formalités requises en Espagne et au Luxembourg, le cas échéant, en rapport avec la perfection de l'apport en nature des Actions IAG à la Société ont été dûment accomplies, sauf la notarisation du transfert des Actions IAG, qui sera effectué après la réalisation de l'apport de ces Actions IAG à la Société; et
7. Les Actions IAG sont évaluées à au sept millions deux cent soixante-trois mille neuf cent huit euros et vingt-quatre cents (EUR 7.263.908,24), cette estimation étant basée sur la valeur comptable des Actions IAG selon le bilan annexé de Helibética en date du 31 mai 2010. Aucun événement n'est intervenu depuis l'établissement de ce bilan qui pourrait avoir un effet matériel négatif sur cette évaluation.

Ce Certificat d'Evaluation, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à onze millions deux cent vingt-trois mille cent-dix euros (EUR 11,223,110.-) représenté par un million cent vingt-deux mille trois cent onze (1,122,311) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, toutes entièrement libérées."

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Sixième résolution

Les associés décident que le présent échange d'actions/parts sociales, par lequel la Société acquiert une participation dans le capital social d'IAG en échange de l'émission à Helibetica, en échange de ses actions dans IAG, de parts sociales dans le capital social de la Société, est soumis au régime fiscal spécial prévu au Chapitre VIII du Titre VII de la Loi sur l'Impôt sur les Sociétés espagnole (Spanish Corporate Income Tax Act), dont le texte révisé fut approuvé par Décret Législatif Royal 4/2004, du 5 mars 2004, qui transpose la Directive 2009/133/CE du Conseil du 19 octobre 2009 concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, scissions partielles, apports d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'États membres différents, ainsi qu'au transfert du siège statutaire d'une SE ou d'une SCE d'un État membre à un autre.

La Société fera les communications obligatoires aux Autorités Fiscales espagnoles une fois que cet apport sera enregistré et endéans les trois mois.

Dans le contexte de l'application de ce régime fiscal, les associés déclarent que cet apport est effectué pour des raisons commerciales et non pour obtenir des avantages fiscaux en Espagne.

Ces raisons sont, en résumé:

a) Pour assurer le respect des droits et obligations que les associés ont acceptés par contrat signé avec Kohlberg Kravis Roberts & Co (KKR).

b) En relation avec le point précédent, s'assurer de l'accomplissement des engagements des contrats signés par IAG ("Contrato de financiación senior" y "Contrato de financiación mezzanine").

c) Afin de simplifier la gestion du groupe Inaer (après l'entrée de KKR), en centralisant les assemblées d'actionnaires et le lieu de gestion du groupe à Luxembourg.

d) A adapter la gestion de la société à l'internationalisation du groupe (en 2010 40% du revenu brut du groupe provenait de l'Espagne comparé à moins de 3% en 2005).

e) A faciliter la croissance future du groupe, particulièrement dans de nouveaux pays.

f) A faciliter le traitement de IAG en tant qu'entité à négliger au regard du droit des Etats-Unis d'Amérique.

g) A faciliter le refinancement des instruments de crédit actuels du groupe Inaer, voire même d'accéder à de nouvelles sources de financement (i.e. obligations à haut rendement, marchés financiers (bourses)...).

h) De permettre une vision globale de l'activité d'Inaer en tant que groupe multinational renforçant la marque "Inaer".

i) De simplifier la tenue des assemblées d'actionnaires d'IAG (apportant plus de sécurité juridique à KKR), renforçant Luxembourg à la tête du groupe Inaer.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille cent euros (EUR 4.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: M. Kernet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2010. Relation: LAC/2010/26903. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090322/293.

(100099507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

VIASIMO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.505.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 juillet 2010

Résolutions

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010089101/19.

(100098303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Alocare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.204.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010088419/14.

(100098106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Office, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 106.099.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010088427/11.

(100098561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Amperja S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 39.270.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088428/14.

(100098131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Art Deluxe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.000.007,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.635.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088436/15.

(100098149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Sofidel, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.903.

—
L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SOFIDEL», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38903, constituée suivant acte notarié du 19 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 23 mai 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 938 du 21 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Séverine HACKEL employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg .

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

«RSM Henri Grisius & Associés», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 85.099.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} juillet 2010. Relation: EAC/2010/7925. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010089045/70.

(100097787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Atelier d'Architecture M. Vander Linden.Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.805.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088440/9.

(100098610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

E.M.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 121.784.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088572/9.

(100098455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.397.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 22 juin 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Pascal Pierret, Jean-Michel Gelhay et Vincent Planche en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,
2. de ne pas réélire Monsieur Alain Léonard en qualité d'administrateur suite à sa démission le 25 mai 2010,
3. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour HECTOR SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010089408/20.

(100097319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**Eurofund Investments La Villa S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Seven Oaks Capital S.à r.l.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 151.858.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of the British Virgin Islands "Pallister Holdings Limited", established and having its registered office in Tortola, Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre, (British Virgin Islands),

here represented by Mr. Mathieu GANGLOFF, employee, professionally residing in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on June 24, 2010; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Seven Oaks Capital S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 151858, has been incorporated by deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on the 1st of March 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 803 of the 19th of April 2010;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to change the Company's denomination into "Eurofund Investments La Villa S.à r.l." and to amend subsequently the first article of the bylaws in order to give it the following wording:

" **1. Name.** There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "Eurofund Investments La Villa S.à r.l." (hereafter the Company), governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Second resolution

The Sole Partner decides to resign the company "VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A." as manager of the Company, with effect on June 25, 2010, and to grant discharge to it for the execution of its mandate to date.

Third resolution

The Sole Partner appoints, for an undetermined duration and with effect on June 25, 2010, Mr. Ian SANDFORD, born on 29 January 1963 in Exeter, (United Kingdom), residing at C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A, 03540 Alicante/Playa de San Juan, (Spain), as manager of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "Pallister Holdings Limited", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Pelican Drive, 9, Columbus Centre, (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 24 juin 2010; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Seven Oaks Capital S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151858, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 803 du 19 avril 2010;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en "Eurofund Investments La Villa S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **1. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Eurofund Investments La Villa S.à r.l." (ci-après la Société), régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts)."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'accepter la démission de la société "VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A." comme gérante de la Société, avec effet au 25 juin 2010, et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'aujourd'hui.

Troisième résolution

L'Associée Unique nomme, pour une durée indéterminée et avec effet au 25 juin 2010, Monsieur Ian SANDFORD, né le 29 janvier 1963 à Exeter, (Royaume-Uni), demeurant au C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A, 03540 Alicante/Playa de San Juan, (Espagne), comme gérant de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. LAC/2010/28671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089004/97.

(100097668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SAMUEL'S FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.601.

L'an deux mille dix, le onze juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SAMUEL'S FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 23 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 150 de 1993, page 7157 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1170 du 3 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur;

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé; J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27245. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010089021/57.

(100097766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Innisfree ISF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.570.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of June.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

"Innisfree Nominees Limited", an English private limited company registered with Companies House under number 03565361, with registered office at Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 18 June 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of «Innisfree ISF S.à r.l.», a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153570, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 May 2010, whose articles of incorporation (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The Articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of sixteen thousand five hundred Canadian dollars (CAD 16,500.-) being equivalent to one hundred and twenty-five thousand Swedish crowns (SEK 125,000.-) using the exchange rate (SEK/CAD) as at the date of the present resolutions (i.e. SEK 1.-being equivalent to CAD 0.132), so as to bring it from its current amount of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000) to thirty six thousand five hundred Canadian dollars (CAD 36,500.-), by creating and issuing sixteen thousand five hundred (16,500) new class A shares, each of such new class A shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, with nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.

All the new class A shares are subscribed by Innisfree Nominees Limited, prenamed, duly represented by Mrs Rachel UHL, previously named, by virtue of a proxy, given on 18 June 2010. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of sixteen thousand five hundred Canadian dollars (CAD 16,500.-) relating to the new class A shares subscribed by Innisfree Nominees Limited is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, Article 5.1 of the Articles of the Company is amended with immediate effect and now reads as follows:

" 5.1. The share capital is fixed at thirty six thousand five hundred Canadian dollars (CAD 36,500.-) represented by:

1. Nineteen thousand one hundred (19,100) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
 2. Sixteen thousand six hundred (16,600) class "A" shares (the "Class A Shares"),
 3. One hundred (100) class "B" shares (the "Class B Shares"),
 4. One hundred (100) class "C" shares (the "Class C Shares"),
 5. One hundred (100) class "D" shares (the "Class D Shares"),
 6. One hundred (100) class "E" shares (the "Class E Shares"),
 7. One hundred (100) class "F" shares (the "Class F Shares"),
 8. One hundred (100) class "G" shares (the "Class G Shares"),
 9. One hundred (100) class "H" shares (the "Class H Shares"),
 10. One hundred (100) class "I" shares (the "Class I Shares"),
- with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The Class A to I Shares are together referred to as the "Specific Class of Shares" and the Ordinary Shares and shares of Specific Class of Shares are together referred to as the "Shares".

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders", and each a "Shareholder"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt deux juin,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Innisfree Nominees Limited", une private limited company de droit anglais, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 03565361, ayant son siège social à Abacus House, 33 Gutter Lane, Londres EC2V 8AS, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 18 juin 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de «Innisfree ISF S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153570, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 mai 2010, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de seize mille cinq cents dollars canadiens (16.500 CAD) équivalent à 125.000 SEK (cent vingt-cinq mille couronnes suédoises) en utilisant le taux de change (CAD/SEK) applicable à la date de ces résolutions (soit 1 SEK étant équivalente à 0,132 CAD), afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars canadiens (20.000 CAD) à trente six mille cinq cents dollars canadiens (36.500 CAD), par la création et l'émission de seize mille cinq cents (16.500) nouvelles parts sociales de catégorie A ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts, d'une valeur nominale d'un dollar canadien (1-CAD) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales de catégorie A sont souscrites par Innisfree Nominees Limited, prénommée, dûment représentée par Madame Rachel UHL, nommée précédemment, en vertu d'une procuration délivrée le 18 juin 2010. Ces nouvelles parts sociales seront payées par un apport en numéraire. L'apport global de seize mille cinq cents dollars

canadiens (16.500 CAD) relatif aux nouvelles parts sociales de catégorie A souscrites par Innisfree Nominees Limited est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à trente six mille cinq cents dollars canadiens (36.500 CAD) représenté par:

1. Dix-neuf mille cent (19.100) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
 2. Seize mille six cents (16.600) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
 3. Cent (100) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
 4. Cent (100) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
 5. Cent (100) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
 6. Cent (100) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
 7. Cent (100) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
 8. Cent (100) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
 9. Cent (100) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
 10. Cent (100) parts sociales de catégorie «I» (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
- ayant chacune une valeur nominale d'un dollar canadien (1 CAD).

Les parts sociales de Catégorie A à I sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégorie Spécifique sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales».

Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble ci-après comme les «Associés», et chacun individuellement comme un «Associé»."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 juin 2010. Relation: LAC/2010/28056. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010088709/130.

(100097764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.570.

L'an deux mil dix, le quatorze juin.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «KENT INTER HOLDING S.A.», avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte notarié, en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 89 du 11 février 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 11 février 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 968 du 7 mai 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine GERMINI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 383.944,86 EUR pour le porter de de 790.000.-EUR à 1.173.944,86.-EUR sans émission de nouvelles actions et suppression de la valeur nominale des actions.

2. Modification afférente des articles des statuts y afférent.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de TROIS CENT QUATRE VINGTTROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET QUATRE VINGT-SIX CENTS (383.944,86.- EUR) pour le porter de son montant actuel de SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (790.000.- EUR) à UN MILLION CENT SOIXANTE TREIZE MILLE NEUF CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET QUATRE VINGT-SIX CENTS (1.173.944,86.- EUR) sans émission de d'actions nouvelles.

Libération

L'assemblée constate la libération intégrale de l'augmentation de capital par incorporation de réserves disponible d'un montant de TROIS CENT QUATRE VINGT-TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET QUATRE VINGTSIX CENTS (383.944,86.- EUR).

L'existence de réserves disponibles a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par un certificat établi par le commissaire aux comptes de la société en date du 7 juin 2010 et confirmé par un certificat signé par deux administrateurs en date du 7 juin 2010,

lesquels certificats resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION CENT SOIXANTE TREIZE MILLE NEUF CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET QUATRE VINGT-SIX CENTS (1.173.944,86.- EUR) représenté par trente et un mille six cents (31.600) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à mille six cents euros (1.600.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. AFLALO, S. GERMINI, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26607. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088769/82.

(100097800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.972.

En date du 21 juin 2010 l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. de nommer la personne suivante:

M. Philip Jenkinson, né le 14 juillet 1950, à Mansfield (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 75, boulevard Vauban, 59000 Lille, France.

en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

2. de révoquer M. Richard Tanner de ses fonctions de gérant de la Société en date du 21 juin 2010.

Depuis cette date (21 juin 2010) le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

M. Brian McMahon

M. Andreas Demmel

M. Philip Jenkinson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089434/22.

(100097530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Carp Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.175.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CARP INVESTMENT S.A.", établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.175, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 617 du 16 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédérique MARY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

4.- Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts;

5.- Démission de deux administrateurs;

6.- Nomination d'un nouveau administrateur;

7.- Démission du commissaire aux comptes;

8.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, avec effet rétroactif au 31 mars 2010, de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4. 4^{ème} alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Dernier alinéa.** La société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou la signature individuelle d'un administrateur-délégué."

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, à savoir:

- MAYA INVEST LTD, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street;

- ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur, à savoir:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, MARY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2010. REM 2010 / 521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010088519/90.

(100098146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.250,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.590.

In the year two thousand and ten, on the twenty first of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 138.590, incorporated by deed dated on April 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1417 of June 9, 2008; and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on April 6, 2010, published in the Memorial C number 1097 of May 26, 2010 (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Alice Zutterling, private employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner presents or represented and the number of shares held by its are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 7,050 (seven thousand and fifty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Share capital reduction by EUR 11,000 (eleven thousand euro) in order to bring it from its current amount of EUR 176,250 (one hundred seventy-six thousand two hundred and fifty euro) to EUR 165,250 (one hundred sixty-five thousand two hundred and fifty euro), by way of reimbursement to the sole partner and by cancellation of reimbursed shares.

2.- Amendment of the article eight of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to decrease the share capital amount by EUR 11,000 (eleven thousand euro) in order to bring it from its current amount of EUR 176,250 (one hundred seventy-six thousand two hundred and fifty euro) to EUR 165,250 (one hundred sixty-five thousand two hundred and fifty euro), by way of reimbursement to the sole partner proportionally to its shareholding and by the cancellation of 440 (four hundred forty) reimbursed shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro);

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of reimbursed shares and the sole partner's reimbursement.

Reimbursement delay

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the sole partner cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the article eight of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 165,250 (one hundred sixty-five thousand two hundred and fifty euro), represented by 6,610 (six thousand six hundred and ten) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le vingt-et-un juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "EPISO Luxembourg Holding S.à.r.l.", ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 138.590, constituée suivant acte reçu le 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1417 du 9 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 06 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 1097 du 26 mai 2010 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Alice Zutterling, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 7,050 (sept mille cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 11,000 (onze mille euro) pour l'amener de son montant actuel de EUR 176,250 (cent soixante-seize mille deux cent cinquante euro) à EUR 165,250 (cent soixante-cinq mille deux cent cinquante euro), par remboursement à l'associé unique et par annulation des actions remboursées.

2. Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 11,000 (onze mille euro), pour le ramener de son montant actuel de EUR 176,250 (cent soixante-seize mille deux cent cinquante euro) à EUR 165,250 (cent soixante cinq mille deux cent cinquante euro), par remboursement à l'associé unique proportionnellement à sa participation et par annulation de 440 (quatre cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions remboursées et au remboursement à l'associé unique.

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif à l'associé unique ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 165,250 (cent soixante cinq mille deux cent cinquante euro), divisé en 6,610 (six mille six cent dix) actions de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, A. ZUTTERLING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27843. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010088591/110.

(100097996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Grove Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.584.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of the partners of "Grove Holdings 1" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.584, incorporated pursuant to a notarial deed on 30 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2260, on 4 December 2006. The articles of incorporation were amended for the last time on 27 December 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°745, page 35741, on 27 March 2008.

The meeting was opened at 9 am (CET) with Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sonia Gabriele, avocat à la cour, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company,
2. Appointment of the liquidator and determination of its powers,
3. Acknowledgment of the resignation of Mr. Chet Kamat,
4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed “ne varietur” by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That notices have been sent on Tuesday 15 June 2010 to all the partners who had knowledge of the agenda prior to this meeting and pursuant to the attendance list, all the Class A Shares, all the Class B Shares and eight thousand nine hundred sixty-eight (8,968) Class D Shares are present or represented so that the quorum is met.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may therefore validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”) the partners decide to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the partners decide to appoint as liquidator “Merlis S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.320, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

To the extent possible, the liquidator may distribute the Company’s assets to the partners in cash or in kind in its sole discretion in accordance with the articles of association of the Company. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Third resolution

The partners acknowledge the resignation of Mr. Chet Kamat as Class 1 Manager of the Company.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant le soussigné, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Grove Holdings 1» (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.584, constituée selon acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement du notaire soussigné en date du 30 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2260 en date du 4 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 décembre 2007 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 35741, le 27 mars 2008.

L’assemblée est ouverte à 9.00 heures (CET) sous la présidence de Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

L’assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Sonia Gabriele, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l’assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire instrumentant d’établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société,
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs,
3. Prise d'acte de la démission de M. Chet Kamat,
4. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence; cette liste de présence, dûment signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par le bureau de l'assemblée, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes, demeureront également annexées au présent acte.

III. Que des notices ont été envoyées le mardi 15 juin 2010 à tous les associés qui ont pris connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée et il résulte de cette liste de présence que l'intégralité des Parts de Catégorie A, l'intégralité des Parts de Catégorie B et huit mille neuf cent soixante-huit (8,968) Parts de Catégorie D sont présentes ou représentées de sorte que le quorum est rempli.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les associés décident de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de nommer comme liquidateur «Merlis S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Le liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; lever toute saisie, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges; lever toutes charges subsistantes à sa seule discrétion.

Le liquidateur est déchargé de procéder à l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Dans la mesure du possible, le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature à sa seule discrétion conformément aux statuts de la Société. Sous réserve des dispositions de la Loi, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Troisième résolution

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Chet Kamat de ses fonctions de Gérant de Catégorie 1 de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, R. SAVELSBERG, S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} juillet 2010. Relation: EAC/2010/7926. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010088651/132.

(100097842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Methis Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.064.

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "METHIS CONSULTING S.A.", établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.064, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 22 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 577 du 7 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédérique MARY, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

4.- Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts;

5.- Démission du commissaire aux comptes;

6.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société, avec effet rétroactif au 31 mars 2010, de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4. 4^{ème} alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Dernier alinéa.** La société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou la signature individuelle d'un administrateur-délégué."

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, MARY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2010. REM 2010 / 525. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010088859/76.

(100098147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Teixeira Ferraz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 10, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 154.393.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Monsieur Valdemar MAGALHÃES FERRAZ, ouvrier, né à Vila Real (Portugal), le 03 août 1958, demeurant au 10 beim Dreieck, L-9147 Erpeldange;

2.- Madame Maria José MACHADO TEIXEIRA FERRAZ, femme de charge, née à Vila Pouca de Aguiar (Portugal), le 16 mai 1959, demeurant au 10 beim Dreieck, L-9147 Erpeldange;

3.- Monsieur Fernando Manuel TEIXEIRA FERRAZ, commerçant, né à Ettelbruck (Luxembourg), le 08 octobre 1984, demeurant au 10 beim Dreieck, L-9147 Erpeldange.

Lesquels comparants ici personnellement présents ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclarent constituer entre eux par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques y compris la petite restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «TEIXEIRA FERRAZ S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Erpeldange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par les associés ci-après, comme suit:

1.- Monsieur Valdemar MAGALHÃES FERRAZ, prénommé, cinquante-deux parts sociales	52
2.- Madame Maria José MACHADO TEIXEIRA FERRAZ, prénommée, vingt-quatre parts sociales	24
3.- Monsieur Fernando Manuel TEIXEIRA FERRAZ, prénommé, vingt-quatre parts sociales	24
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Les associés ont décidé de fixer l'adresse du siège social au 10 beim Dreieck, L-9147 Erpeldange et l'adresse d'exploitation au 7 place Guillaume, L-9237 Diekirch.

2.-Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique:

Monsieur Fernando Manuel TEIXEIRA FERRAZ, commerçant, né à Ettelbruck (Luxembourg), le 08 octobre 1984, demeurant au 10 beim Dreieck, L-9147 Erpeldange.

b) Gérante administrative:

Madame Maria José MACHADO TEIXEIRA FERRAZ, femme de charge, née à Vila Pouca de Aguiar (Portugal), le 16 mai 1959, demeurant au 10 beim Dreieck, L-9147 Erpeldange.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

Dont acte, fait et passé à Helmsange/Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. MAGALHÃES FERRAZ, M.J. MACHADO TEIXEIRA FERRAZ, F. M. TEIXEIRA FERRAZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8800. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010099352/127.

(100110771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Jabil Circuit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 61.732.

Il résulte des résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société, adoptées en date du 16 juin 2010, que les décisions suivantes ont été prises:

- Révocation du mandat de:

* Romain Thillens, né le 30 Octobre 1952, à Wiltz, Luxembourg, résident à 10, Avenue Nicolas Kreins, L-9536, Wiltz, Luxembourg,

à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 16 juin 2010.

- Nomination de:

* Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 9098 et avec siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg,

à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 16 juin 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010089418/22.

(100097584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Kalmus Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 66.891.

Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 02 juin 2010

Première résolution

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- M. KALMUS Serge, commerçant, 13 rue des Champs L-5762 Hassel

- Mme WATELET Carmen, commerçante, 13 rue des Champs L-5762 Hassel

- M. LOBEFARO Pietro, indépendant, 13 rue Théodore Speyer L-2545 Howald

leurs mandats expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE RÉVISION SARL, société à responsabilité limitée avec siège social à L-1220 Luxembourg 246 rue de Beggen, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. KALMUS Serge / Mme WATELET Carmen / M. LOBEFARO Pietro.

Référence de publication: 2010089420/22.

(100097772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Voltaire Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 97.692.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010090321/10.

(100099577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.